

L'orage gronde

Si encore il annonçait des averses, toujours bienvenues suite aux semis de maïs. Mais non, ce qui tonne est l'évidence d'un profond mépris. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas autant parlé d'agriculture dans l'hémicycle, or le décalage entre les besoins des producteurs de grain et ce qu'il y a sur la table est abyssal. La société a des attentes et il faut, certes, y répondre. Mais il convient d'abord de désentraver les agriculteurs au lieu de demander toujours plus. La simple assurance d'un revenu fiable permettrait alors de s'engager vers l'écoute sociétale. Il faut déjà aller bien soi-même pour être à l'écoute des autres. Trop élémentaire pour nos dirigeants.

Le chiffre du mois

+11 %, c'est la hausse des emblavements prévus en maïs doux qui devrait avoisiner les 23 000 ha. L'augmentation globale de la consommation de maïs doux en Europe et en particulier en France en 2018 (+ 2,2 % par rapport à 2017) explique cette progression.

INCERTITUDES SUR LE MARCHÉ

SÉCHERESSE EN AMÉRIQUE DU SUD : QUELS IMPACTS ?

L'Argentine et une partie du Brésil connaissent une sécheresse, susceptible de réduire le potentiel de production des deux géants sud-américains. Selon les derniers chiffres de l'USDA relatifs à cette campagne 2017/2018, la récolte s'élèverait à 87 Mt au Brésil et à 33 Mt en Argentine, soit près de 20 Mt de moins que l'exercice précédent, marqué il est vrai par un record.

DIVERGENCES DE POINT DE VUE

Ces estimations ne diffèrent que très peu de celles formulées par les organismes nationaux que sont la Bolsa de Cereales et le Conab. Reste que pour certains opérateurs privés, ces prévisions sont surévaluées, l'impact de la sécheresse sur les maïs tardifs argentins ou sur la Safrinha au Brésil étant sous-estimé. C'est surtout au Brésil que l'incertitude demeure. En effet, dans le Mato Grosso, principal État producteur de maïs de seconde culture presque un tiers des maïs aurait été semé en dehors de la période idéale. C'est au sud que la situation est la plus préoccupante, plus particulièrement dans ces états de Parana et de Mato Grosso do Sul, respectivement deuxième et troisième producteurs de maïs de seconde culture, les mois d'avril et mai ayant été secs. Au Parana, les semis ont été effectués tardivement et le manque d'eau laisse présager d'importantes pertes. Dans l'État de Mato Grosso do Sul, où les semis ont pris du retard, le temps sec au moment de la floraison impacte le potentiel de la culture. Aujourd'hui, selon le Conab, les estimations de production de safrinha (plus importante des deux récoltes brésiliennes) seraient en baisse... d'à peine 7 % (-4.5 Mt) par rapport à l'an passé.

LES YEUX RIVÉS VERS L'HÉMISPHERE NORD

Dans ces conditions, avec le retrait annoncé des disponibilités sud-américaines, le bilan mondial du maïs ne dispose que de peu de marges de manœuvre. Certes, les stocks de début de campagne aux États-Unis resteront confortables, mais le marché mondial ne peut se permettre une autre grande zone de production touchée par un aléa climatique.

Les fonds non commerciaux sur le marché de Chicago l'ont bien compris, augmentant leurs positions longues ces dernières semaines, scrutant les bulletins météo de la Corn Belt et de la Mer Noire.

PAC : UN BUDGET SACRIFIÉ !

La Commission a communiqué le 2 mai dernier sa proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 (CFP), qui définit les crédits d'engagement pour l'ensemble des politiques menées et financées par l'UE. Dans un contexte politique et financier complexe, marqué par le retrait du Royaume-Uni et de sa contribution nette de 12 milliards par an, la Commission Européenne a clairement affiché son ambition pour l'avenir de l'agriculture européenne : à la baisse !

BATAILLE DE CHIFFRES

Pourtant, le Commissaire Hogan, lors de sa conférence, a tenté de sauver la face sur la PAC en affichant une baisse budgétaire cantonnée à 5 %... exprimée en euros courants, précisant que les paiements directs ne baisseraient pas de plus de 3,9 % !

Cette approche de la Commission, ne tenant pas compte de l'inflation, a été critiquée car en euros constant 2018 (en tenant compte d'une inflation de 2 % par an) la baisse du budget annuel moyen alloué à la PAC post 2020 pourrait atteindre près de 12 % par rapport à l'exercice 2020, le second pilier étant proportionnellement plus affecté en raison d'une baisse des taux de cofinancement de 10 %. À la lecture de ces chiffres, il est clair que la PAC serait sacrifiée au profit de politiques européennes renforcées : sécurité extérieure, défense ou encore crise migratoire ! La part de la PAC dans le budget européen continuerait ainsi à se contracter et ne représenterait que 30,4 % de ce dernier. Dans ces conditions, comment l'agriculture européenne peut-elle relever l'ensemble des défis auxquels elle doit faire face ?

CONVERGENCE EXTERNE : UN PAS DE PLUS !

Au-delà du projet de budget alloué à la PAC, la Commission a également apporté des éléments sur la convergence externe (entre États-membres) des soutiens du 1^{er} pilier.

Pour les États-membres dont le soutien direct est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE-27, l'écart entre leur niveau actuel et 90 % de cette moyenne sera comblé de 50 % sur une période de six ans. Tous les États-membres contribueraient de façon égale à combler cette lacune, évitant ainsi que seuls certains États membres paient la convergence, comme cela était le cas dans le précédent CFP. La Commission souhaite ainsi une plus grande équité entre les États.

Un cycle de négociation d'un an débute désormais au sein du Conseil, avec l'objectif d'arriver à un accord politique avant le sommet des chefs d'État du 9 mai 2019 à Sibiu. D'ici là, la Commission aura présenté ses intentions sur le contenu des différentes politiques européennes, dont la PAC. La communication des projets de la Commission sur la PAC est en effet attendue pour le 1er juin. L'AGPM et la CEPM resteront très attentives à son contenu, en particulier sur la nouvelle architecture « verte » et s'opposeront à toute mesure ciblée sur la monoculture de maïs, et plus généralement à toute orientation qui grèverait la compétitivité des filières maïs européennes.

FEUILLE DE ROUTE PHYTO : LE GOUVERNEMENT PERSISTE ET SIGNE

Le 25 avril dernier, les quatre ministres, Stéphane Travert, Nicolas Hulot, Agnès Buzyn et Frédérique Vidal, ont parlé d'une même voix pour présenter la version finale du plan d'actions visant à réduire « la dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires ».

4 PRIORITÉS

Le plan se décline en 4 priorités autour de la diminution de l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement, la structuration et le renforcement de la recherche sur les impacts des produits phytosanitaires sur la santé, la recherche d'alternatives et le renforcement du plan Ecophyto 2. Les grandes lignes générales restent inchangées par rapport à la version de janvier, qui avait été mise en consultation publique.

VIGILANCE SUR LES DISTORSIONS

Ces orientations posées, de nombreux points méritent une attention en particulier sur les saisines à venir sur des molécules utilisées pour le désherbage (bentazone, S-métolachlore, prosulfocarbe) qui pourraient subir des restrictions ou des retraits, générant ainsi de nouvelles distorsions de concurrence avec les autres États-membres. Situation inenvisageable pour l'AGPM qui souhaite que l'ensemble des producteurs européens puissent avoir accès aux mêmes solutions de lutte.

Concernant la protection des riverains et de l'environnement, le Gouvernement prévoit toute une « armada » de réglementations : possibilité de prendre par voie réglementaire des mesures de prévention de l'exposition des riverains, introduction dans les AMM de ZNT riverains, évaluation des arrêtés préfectoraux visant la protection des riverains avec une

éventuelle révision, évaluation de l'arrêté définissant les ZNT eau, révision des arrêtés sur les traitements en floraison et mélanges... tout en proposant de développer le dialogue entre agriculteurs et riverains. Pour autant, les agriculteurs et les producteurs de maïs en particulier, n'ont pas attendu cette feuille de route pour engager des échanges avec les riverains. À titre d'exemple, les fiches de bonnes pratiques rédigées par la profession sur les traitements en floraison, et auxquelles l'AGPM avait participé, sont régulièrement diffusées et la fiche maïs est un outil qui donne satisfaction. Il est donc urgent de laisser davantage de souplesse sur le terrain en mettant charte, dialogue et concertation au centre des solutions sans tomber dans le « tout réglementaire », au risque de cristalliser les échanges et d'impacter toujours davantage la ferme France en gelant des zones de production.

Concernant la recherche et le développement d'alternatives, alors que le plan en janvier ciblait les herbicides dans sa première version, la proposition finale reste plus générale autour d'alternatives opérationnelles et durables. Un bilan critique sur la base des connaissances acquises et les pistes d'alternatives sera réalisé avec l'appui des instituts techniques. Le soutien au développement du biocontrôle, la facilitation du recours aux préparations naturelles et l'accompagnement des agriculteurs dans l'agro-écologie, font aussi partie des mesures prévues dans ce volet, tout comme le ré-examen dans les 6 mois des plans de filières pour y inclure des objectifs de réduction quantifiables et vérifiables. Opposée à cette politique du chiffre, l'AGPM propose de valoriser les efforts réalisés et d'avancer vers la fixation d'objectifs de résultat plutôt que de contraintes aveugles.

QUESTION DE MOYENS

Quant à cette épineuse question des moyens financiers, si la version de janvier prévoyait une refonte de la redevance pour pollution diffuse pour financer les actions d'accompagnement, le Gouvernement a annoncé unilatéralement une augmentation de 50 M€ à compter de 2019, hausse visant aussi à accompagner la conversion en agriculture biologique ! Une mesure en opposition aux demandes de la profession de ne pas augmenter les charges des agriculteurs dans un contexte économique extrêmement tendu.

ET LA SUITE ?

La feuille de route étant annoncée, des groupes de travail doivent se mettre en place sur les solutions alternatives, les mesures de protection des riverains et de l'environnement et enfin, le conseil. Pour autant, certaines mesures de la feuille de route devront être définitivement entérinées de manière législative comme la séparation du conseil et de la vente, la protection des riverains ou les évolutions de redevances pour pollutions diffuses. Lois de Finances et EGALIM ont donc une place clé en la matière. L'AGPM répondra présente pour défendre une approche raisonnée et pragmatique du dossier.

■ AU FIL DU GRAIN : SUR RMC DÉCOUVERTE ET PASSION CÉRÉALE

Agriculteurs, collecteurs de grains, transformateurs ou gastronomes ouvrent les portes de leurs entreprises, pour faire découvrir les coulisses de la fabrication des aliments céréaliers. Tel était le thème de la série « Au fil du grain », réalisée dans le cadre de Passion Céréales avec la chaîne RMC Découvertes. Du 30 avril au 25 mai, pain, pâtes et produits issus du maïs se sont ainsi dévoilés chaque soir. 5 épisodes concernaient le maïs : sa culture, son stockage, sa transformation en huile et son utilisation par un chef étoilé. Cette huile de maïs toastée haut de gamme apporte une saveur de brioche et de pain grillé capable de sublimer une infinité de plats.

Retrouvez l'ensemble des épisodes sur la chaîne YouTube de Passion Céréales.

<https://goo.gl/aWNLEU>

■ NOUVEAUX MAYAS : LA LETTRE D'UNE AMOUREUSE DU MAÏS

Sylvie Brunel, écrivain, géographe, professeur à la Sorbonne et auteur du livre

Géographie amoureuse du maïs lancé en avril dernier sa lettre des amoureux du maïs

« Les nouveaux Mayas » : un magazine mensuel tout plein de couleurs, d'anecdotes et de trucs insolites à savoir sur la première céréale mondiale.



Abonnez-vous gratuitement en faisant la demande par mail à : nouveauxmayas@gmail.com

■ À VOS AGENDAS !

Le prochain Congrès du maïs se déroulera mercredi 21 et jeudi 22 novembre 2018 en Alsace, au parc des expositions de Mulhouse.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{ER} AVRIL 2018
CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/04/18	situation au 01/04/17	100 = 01/04/17
Stocks collecteurs agréés	4 041,5	3 304,6	122,3
Collecte	10 713,5	8 868,2	120,8
Importations	506,7	483,5	104,8
Amidonnerie	1 640,0	1 686,0	97,3
Semoulerie	234,0	293,0	79,9
Exportations	3 622,5	3 386,3	107,0
Dt UE	3 512,1	3 211,7	109,3
Pays tiers	110,4	174,6	63,2

Prix de la récolte 2017, exprimés en €/t base juillet

